

SELARL D'AVOCATS ROUILLOT - GAMBINI

Jean-Claude ROUILLOT

Avocat Honoraire

Maxime ROUILLOT

Membre du Conseil de l'Ordre
Barreau de Nice

Franck GAMBINI

Membre du Conseil de l'Ordre
Barreau de Grasse
Avocats Associés

Cabinet Nice

Villa Tyndaris
12 Bd Carabacel
06046 Nice Cédex 1
T. 04 93 80 48 03
F. 04 93 62 41 58
Case Nice 144

Cabinet Grasse

Résidence Porte Neuve – bat H
4 avenue Alphonse Morel
06130 GRASSE
Case Grasse 299

Henri CHARLES

*Avocat Honoraire
Ancien Bâtonnier de l'Ordre*

Claudine VALVO-GASTALDI

*Spécialiste en droit des personnes
et en droit économique
Avocat au Barreau de Nice*

Sophie BERLIOZ

**Laura MORE
Clément DIAZ
Pauline GADD
Laura AGNETTI**
Avocats au Barreau de Nice

Correspondants Organiques

Agnès LASKAR

Avocat à la Cour
11bis rue Alfred de Vigny
75017 Paris

Maïlys LARMET

Avocat à la Cour
4 rue du Petit Saint-Esprit
13100 Aix en Provence

QUESTIONNAIRE A RETOURNER A :

⇒ **Maître Maxime ROUILLOT**, membre de la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, Avocat associé au Barreau de NICE y demeurant 12, boulevard Carabacel (06000).

SYNDIC DE L'IMMEUBLE :

Le cabinet de Gestion DALBERA, 4 rue Delille à NICE (06000).

IMMEUBLE :

⇒ Dans un immeuble collectif situé à NICE (06000), 20 rue Droite, 6 bis rue Rossetti et 19 rue de la Croix, figurant au cadastre section KR numéro 65, lieudit « 19 rue de la Croix », pour une contenance de 04a 25ca.

DESIGNATION DETAILLEE

LE LOT NUMERO TRENTE ET UN (lot 31)

UN APPARTEMENT au deuxième étage à gauche en entrant, composé de deux pièces, cuisine, salle de bains, terrasse,

Et les 3/100èmes indivis du sol et des parties communes générales.

Etant ici précisé que seul le lot numéro 31 a accès à cette terrasse formant solarium couvert.

APPARTENANT A :

⇒ **Monsieur Franck, Roger SMITH**, né le 14 octobre 1969 à NICE (06), célibataire, de nationalité française, demeurant 20 rue Droite à NICE (06300).

VENDEUR :

LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR, Banque coopérative régie par la loi n°99-532 du 25 juin 1999, Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital social de 515.033.520 Euros, dont le siège social est à NICE (06200), L'Arénas, 455 Promenade des Anglais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le n° 384 402 871. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 199. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, n° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice Côte d'Azur, garantie par la CEGC 16 rue Hoche Tour Kupka TSA 39999 LA DEFENSE CEDEX (92919), prise en la personne de son Président de Directoire en exercice, domicilié es qualité audit siège.

Prière à Monsieur le Syndic, de bien vouloir retourner à la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, Société d'avocats inscrite aux Barreaux de NICE et GRASSE, dont le siège social est 12 Boulevard Carabacel (06000) NICE, représenté par Maître Maxime ROUILLOT, avocat au Barreau de NICE, le questionnaire suivant :

- 1- A-t'il été fait appel depuis le 7 février 1953 au fonds national d'Amélioration de l'habitat en ce qui concerne les biens dont la vente est projetée ?

AUCUNE INFORMATION

- 2- Un organisme financier a-t'il, pour ces mêmes biens, consenti un prêt destiné à financer les travaux ? dans l'affirmative :

AUCUN PRET COPRO EN COURS.

- Nom de l'organisme :

/

- Quel en est le solde à ce jour :

/

3- Certains travaux importants ont-ils été votés par l'Assemblée des Copropriétaires et non encore exécutés ?

AUCUN TRAVAUX VOTÉS LORS DES
DERNIÈRES ASSEMBLÉES.

4- Après de quelle Compagnie l'immeuble est-il assuré contre l'incendie, n° de Police, sa durée, montant de l'assurance ?

ASSURCOOPRO

Compagnie : AXA ENTREPRISE MARSEILLE

N° Police : 726 301 1104 -

Période du 1/1/2021 au 31/12/2021 = 3533,04 €

5- Quel est le montant du fonds de roulement actuellement détenu par vous pour les dépenses courantes de copropriété en ce qui concerne les lots dont la vente est poursuivie.

FONDS DE ROULEMENT POUR L'ENSEMBLE
DE LA COPROPRIÉTÉ = 23353,88 € -

QUOTE PART DU LOT N° 31 = 100,62 €

6- Quel est le montant des charges dû par Monsieur Franck SMITH à la copropriété ?

LE MONTANT DES CHARGES DÛ PAR M.
SMITH Franck AU 17/0/2021 EST DE :
5327,85..

M. SMITH Franck N'EST PROPRIÉTAIRE
QUE DU LOT N° 31 A CE JOUR.

LE LOT N° 21 A ETE VENDU RECENTEMENT
LE 7 SEPTEMBRE 2021.

7- Quel est le montant des charges annuelles par lot ?

LE MONTANT DÛ AU TITRE DU
LOT N° 31 EST DE 5327,85 €.

(CINQ MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT
EUROS QUATRE VINGT CINQ CTS D'EUROS)

FAIT A : Nieu
LE : 17/0/2021.

CABINET DE GESTION DALBERA
SARL au capital de 30.490€ - RC NICE B 328 81 0001
Siège social : 4 rue Delille - 06000 NICE
Bureaux : 31 ter rue Barla 06300
Tel : 04 93 85 12 27 - Fax : 04 93 85 12 28
contact@cabinetdalbera.com - www.cabinetdalbera.com